

**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT
(ALEC)**

213 Cours Victor Hugo
33130 Bègles

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023**

COMMISSARIAT
AUX COMPTES
AUDIT
CONSEIL

**AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT
(ALEC)**

213 Cours Victor Hugo

33130 Bègles

Philippe Lassus
Michel Delbast
Geneviève Labit

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et particulièrement les subventions de fonctionnement, nous avons procédé à l'analyse du correct rattachement des subventions d'exploitation en produits de l'exercice, tel que mentionné à la page 12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 5 avril 2024

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

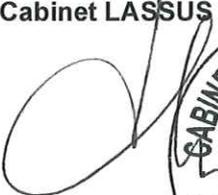
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Bouscat, le 5 avril 2024

SCP Cabinet LASSUS et Associés


Philippe LASSUS



BILAN ACTIF

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 851	4 851		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	4 203	4 203		
Autres	5 502	4 977	525	758
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	122		122	122
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	16 325		16 325	6 394
TOTAL (I)	31 003	14 030	16 973	7 274
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	52 087		52 087	29 683
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	505 049		505 049	478 547
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	294 490		294 490	210 909
Charges constatées d'avance	7 586		7 586	3 911
TOTAL (II)	859 211		859 211	723 050
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	890 214	14 030	876 184	730 324

BILAN PASSIF

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	66 000	66 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	334 498	276 494
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	41 483	58 003
<i>Situation nette (sous total)</i>	441 981	400 498
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	441 981	400 498
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		3 462
Provisions pour charges	30 062	38 097
TOTAL (III)	30 062	41 559
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 710	7 722
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 740	27 670
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	244 630	219 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 059	365
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	107 003	32 972
TOTAL (IV)	404 141	288 267
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	876 184	730 324

COMPTE DE RÉSULTAT

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	80 214	65 768	14 446	21,97
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	12 600	16 814	-4 214	-25,06
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 203 849	1 127 904	75 945	6,73
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	35 647	8 382	27 264	325,26
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5 764	1	5 763	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 338 074	1 218 869	119 205	9,78
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	205 547	159 858	45 689	28,58
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	55 165	48 567	6 598	13,59
Salaires et traitements	739 701	659 173	80 528	12,22
Charges sociales	272 866	257 314	15 551	6,04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	233	233		
Dotations aux provisions		15 000	-15 000	-100,00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	207	2	206	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 273 718	1 140 147	133 571	11,72
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	64 355	78 722	-14 367	-18,25
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	148	68	80	117,29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	148	68	80	117,29
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	75	132	-57	-43,26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	75	132	-57	-43,26
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	73	-64	137	215,38

COMPTE DE RÉSULTAT

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	64 429	78 658	-14 230	-18,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	22 945	20 655	2 290	11,09
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	22 945	20 655	2 290	11,09
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-22 945	-20 655	-2 290	-11,09
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 338 222	1 218 937	119 285	9,79
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 296 739	1 160 934	135 805	11,70
EXCÉDENT OU DÉFICIT	41 483	58 003	-16 520	-28,48

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 876 183,90 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 41 483,31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/04/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le siège social a été transféré le 3 mai 2023 au 213 cours Victor Hugo 33130 Bègles.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31-12-2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions des règlements n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts (article 2 - Objet) :

L'Association a pour but de déterminer, de planifier et de mettre en oeuvre, sous l'impulsion et le contrôle de ses membres, et en complémentarité avec eux, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'habitat et des transports, dans le cadre d'une démarche globale de développement durable. L'Association agit tant pour ses membres que pour des tiers.

Pour se faire, l'Association définit et applique un programme d'actions se décomposant de la manière suivante :

- se doter des moyens humains et financiers nécessaires au développement de son activité,
- contribuer à la mobilisation et à la mise en relation des différents acteurs et décideurs locaux,
- animer et dynamiser les démarches locales de maîtrise des consommations énergétiques, de recherche de l'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables,
- recueillir auprès des différents acteurs économiques des informations concernant l'énergie dans les différents secteurs de consommation et de production pour identifier les voies de progrès et définir un programme d'action

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

adapté,

- évaluer son action pour mieux la promouvoir et échanger ses expériences capitalisées avec des collectivités publiques en France et plus largement en Europe, notamment par l'intermédiaire de réseaux,
- mettre en place et assurer des actions de formation, en matière d'économie d'énergie, d'utilisation rationnelle de l'énergie, et d'énergies renouvelables.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les durées d'amortissement sont calculées en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels : 1 an

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de mesure	3 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

SUBVENTION D'EXPLOITATION

L'intégralité des subventions perçues au cours de l'exercice a été rattachée au résultat d'exploitation. Aucune subvention n'a été attribuée pour financer des immobilisations.

Les subventions d'exploitation octroyées par l'Union Européenne dans le cadre des projets MASTERPIECES, et REC 4 EU ont été rattachées à l'exercice en fonction des dépenses validées par le contrôle de premier niveau.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP.:	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	4 851			
CORP.:	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencs & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		4 203			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	5 502			
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL		9 705			
	FINANCIERES:	Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			122			
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			6 394		9 932	
TOTAL		6 516		9 932		
TOTAL GENERAL			21 072		9 932	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.:	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			4 851	
CORP.:	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				4 203	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			5 502	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL					9 705	
FINANCIERES:	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				122	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				16 325	
TOTAL					16 447	
TOTAL GENERAL					31 004	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		4 851			4 851
TOTAL		4 851			4 851
Terrains					
Sur sol propre					
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 203			4 203
Autres immobs corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		4 744	233		4 977
Emballages récupérables divers					
TOTAL		8 947	233		9 180
TOTAL GENERAL		13 798	233		14 030

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Primes de remboursement des obligations

--	--	--	--

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'article 165 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a reconnu le caractère d'intérêt général des agences locales de l'énergie et du climat et de ce fait, leur objet non lucratif.

L'association a déménagé au cours de l'exercice 2023. L'association avait constitué au 31.12.2022 une provision de 15 000 € pour faire face aux travaux de remise en état des locaux (peinture et nettoyage des moquettes). En attente du retour du bailleur des anciens locaux cette provision reste inchangée au 31.12.2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	23 097		8 035	15 062
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	15 000			15 000	
TOTAL		38 097		8 035	30 062
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL		38 097		8 035	30 062
Dont provisions pour pertes à terminaison					
- d'exploitation					
Dont dotations & reprises					
- financières					
- exceptionnelles					
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	16 325		16 325
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	52 087	52 087	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	8 198	8 198	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 528	2 528	
	Impôts sur les bénéficiaires			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	494 323	494 323		
Charges constatées d'avance	7 586	7 586		
TOTAUX		581 047	564 722	16 325
Renvois	(1) Montant			
	des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3) Créances reçues par legs ou donations				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 586
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	7 586

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 500
Autres créances	502 409
Disponibilités	
TOTAL	512 909

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Le 31/05/2018 l'ALEC a contracté un nouveau contrat d'apport avec droit de reprise auprès de France Active Aquitaine d'une durée de 60 mois pour un montant de 30 000 € afin de compléter ses fonds propres.

Au 31/12/2023, le droit de reprise restant à courir sur ces fonds associatifs s'élève à 6 000 €.

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	66 000,00				66 000,00
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	276 494,24		58 003,49		334 497,73
Excédent ou déficit de l'exercice	58 003,49		41 483,31	58 003,49	41 483,31
TOTAUX	400 497,73		99 486,80	58 003,49	441 981,04

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	3 710	3 710		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	47 740	47 740		
Personnel & comptes rattachés	136 109	136 109		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	85 505	85 505		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	23 016	23 016		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 059	1 059		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	107 003	107 003		
TOTAUX	404 141	404 141		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	107 003
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	107 003

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	598
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 618
Dettes fiscales et sociales	184 773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	205 989

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 15 062,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,37 %

Départ volontaire à 67 ans

Rotation lente

Taux charges sociales 37.33%

La variation de la provision entre 2022 et 2023 s'élève à 8 035 €.

ENGAGEMENTS DONNÉS

Détail des engagements donnés :

Dépôt de garantie auprès de la Société AUTOCOM	150
3 mois de loyers HT pour les locaux du Cours Pasteur	5 894
Dépôt de garantie auprès du Crédit Coopératif	100
Dépôt de garantie auprès de France Active Garantie	250
Dépôt de garantie pour les locaux à BEGLES	9 932

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ENGAGEMENTS REÇUS

Détail des engagements reçus :

Engagement reçu de la part de France Active Garantie dans le cadre de l'emprunt souscrit en 2019 : 10 000

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société	1 556					1 556
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL	1 556					1 556

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'information concernant la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants est absente car compte tenu de la structure de l'Association cela reviendrait à fournir une information à caractère individuel.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	21,00	21,00
Ingénieurs et cadres	7,00	7,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	14,00	14,00
Ouvriers		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
TOTAL			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

(Bénévolats, mise à disposition ...)

Le Conseil Départemental de la Gironde a mis à notre disposition, depuis 2007, trois bureaux avec fauteuils.